

(La séance est reprise 15 h 30)

- 5 -

REPRISE DE LE SEANCE

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mesdames, Messieurs, la séance est reprise.

Monsieur le Ministre, l'Assemblée nationale vous souhaite la bienvenue à vous et à vos collaborateurs.

- 6 -

PROJET DE BUDGET DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

MONSIEUR LE PRESIDENT

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de budget du Ministère des Affaires étrangères.

La parole est à Monsieur Christian VALANTIN, Rapporteur général de la Commission des Finances et des Affaires économiques.

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

.../...

Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs les Députés,
Chers Collègues,

Le projet de budget du Ministère des Affaires étrangères a été arrêté, pour la gestion 1986-1987, à la somme de 11 873 018 000 frs contre 11 206 686 000 frs pour la gestion en cours, soit une augmentation de 666 332 000 frs en valeur absolue et de 5,9 % en valeur relative.

Au chapitre 311, dépenses de personnel, on ne note aucune mesure nouvelle. L'accroissement des crédits résulte donc de la réévaluation des services votés pour un montant de 654 332 000 frs, correspondant aux augmentations de salaires, aux avancements, aux abondements et aux parts contributives de l'Etat.

Au chapitre 312, dépenses de matériel, point de mesures nouvelles, mais des services votés réévalués pour un montant de 12 000 000 frs représentant une rallonge relevant la ligne carburant du Ministère.

Au chapitre 313, dépenses d'entretien, au chapitre 314, dépenses de transfert et au chapitre 315, dépenses diverses, ni mesures nouvelles, ni réévaluation des services votés. Il faut toutefois remarquer que les dépenses de transfert accueillent les contributions de l'Etat aux organisations internationales pour une somme de 4 596 485 000 frs. Ce qui situe en réalité le budget de fonctionnement du département à 7 276 533 000 frs pour l'année à venir contre 6 583 564 000 frs pour la gestion en cours.

Votre Commission des Finances et des Affaires économiques a entendu le rapport fait au nom de la Commission des Affaires étrangères saisie pour avis. Puis elle a posé de nombreuses et importantes questions.

1 - La qualité de la diplomatie sénégalaise

Vos commissaires ont tenu à dire leur appréciation sur la qualité de la diplomatie sénégalaise. Il est vrai que le prestige du Sénégal dans le monde et son influence sont sans commune mesure avec sa taille.

Le Ministre estime que de nombreuses raisons expliquent cette réalité. Parmi celles-ci, la position géographique certes, le caractère démocratique du régime sénégalais, mais aussi des principes purs et sûrs servis par des diplomates chevronnés et surtout par le charisme et la dimension du Président de la République.

2 - Le pèlerinage et le transport aérien

Vos commissaires ont manifesté le souhait de voir Air-Sénégal s'impliquer dans le pèlerinage.

Ce désir reflète des sentiments de nationalisme et d'insatisfaction a expliqué le Ministre. En effet, Air-Afrique était remplacé lorsque Air-France assurait le service.

Air-Afrique n'ayant pas donné satisfaction, voilà que l'on veut Air-Sénégal.

Le Ministre a assuré aux membres de votre Commission que toutes les compagnies aériennes qui doivent être consultées le seront sur un strict pied d'égalité, et l'adjudication se fera dans la plus totale transparence.

3 - Le contentieux sénégal-guinéen

Vos commissaires ont interrogé le Ministre sur le contentieux frontalier entre le Sénégal et la Guinée-Bissau relatif au Dome Flore.

Le Ministre a expliqué que le tribunal arbitral étant constitué depuis trois ans, il restait à s'entendre sur un sur-arbitre, ce qui a été fait. C'est un juriste latino-américain, à la réputation confirmée. Au tribunal de se réunir maintenant. L'équipe en charge du dossier sénégalais est composée de juristes avertis et solides. Le tribunal devra répondre à deux questions : l'accord passé entre la France et le Portugal est-il valable ? Si non, quel serait le tracé de la frontière ? La phase contentieuse va s'ouvrir par le dépôt du mémoire de la partie demanderesse (la Guinée-Bissau) auquel répondra, par un contre-mémoire, la partie défenderesse (le Sénégal). Il peut alors y avoir réplique et duplique. Les parties seront alors convoquées par le tribunal qui siègera et qui les entendra. Ce sera la phase orale. Le tribunal est maître de sa procédure et de son calendrier.

4 - Les négociations économiques et monétaires entre la Gambie et le Sénégal

Vos commissaires ont interrogé le Ministre sur l'état d'avancement des négociations économiques et monétaires entre la Gambie et le Sénégal.

Elles avancent lentement mais sûrement. Il faut gérer dans cette affaire toutes une série de contraintes dont les différences de pensées et de systèmes juridiques ne sont pas les moindres. Il y a eu donc des controverses non sur l'objectif à atteindre qui est l'intégration, mais sur les modalités de cette intégration. Il a fallu répondre à plusieurs questions.

Sur le plan monétaire : fallait-il ou non faire intégrer la Gambie dans la zone franc ? Selon quel rythme ? De quelle manière ?

Sur le plan économique : fallait-il choisir une formule d'intégration type CDEAO ? Fallait-il opter pour des règles plus rigoureuses mais plus rapides ?

Les Ministres ont, en leur possession, le travail des experts et ont le choix entre plusieurs solutions alternatives. Avec à l'appui, des développements et des explications qui permettent de prendre une décision en toute connaissance de cause. Le cabinet confédéral s'est réuni le 16 mai 1986, et il n'est pas impossible qu'avant cette réunion, des contacts préparatoires entre les Ministères sénégalais et gambien chargés des Finances et de l'Economie puissent permettre de déboucher sur un accord à un haut niveau.

Depuis deux ans, les Gambiens se sont rendus à l'évidence que l'intégration économique et monétaire constitue, pour la Gambie et pour le Sénégal, la chance la plus importante de surmonter certaines difficultés de leur développement liées à l'héritage colonial. Le Sénégal a grandement contribué à cette évolution, mais aussi certaines couches de la population gambienne. La presse, les syndicats, en particulier la CNTS, les parlementaires et les partis politiques de Gambie et du Sénégal ont également apporté leur pierre à la construction de l'édifice sénégalambien.

5 - Le conflit du Sahara occidental

Vos commissaires ont interrogé le Ministre des Affaires étrangères sur les chances qui se présentent de voir se régler le conflit du Sahara occidental.

Les difficultés ne manquent pas, a reconnu le Ministre, on raison des forces et des faiblesses de chacune des parties en cause et des positions très dures dans lesquelles celles-ci s'étaient émises. C'est tout le mérite du Président de la République, Président en exercice de l'OUA, d'être arrivé à débloquer la situation, contribuant ainsi, avec le Secrétaire général de l'ONU, à ce qu'un processus de contacts s'organise à New-York, conformément à la résolution adoptée par la quarantième Assemblée générale des Nations Unies. Une première série d'échanges a déjà eu lieu. Une deuxième série a permis de renouveler les contacts le 9 mai dernier, sous le patronage du Secrétaire général de l'ONU et du Représentant personnel du Président en exercice de l'OUA. Il n'est pas possible de prévoir ce qu'il en sortira, mais ces échanges constituent déjà un succès.

6 - Le Tchad

Après le Sahara occidental, le Ministre a fait, pour vos commissaires, le point de la situation au Tchad.

Le Président de la République avait très soigneusement préparé la rencontre au Congo des frères ennemis, le président Hissène HABRE et Monsieur Goukouni WEDEI. A l'occasion de plusieurs déplacements d'abord, à l'occasion du voyage du Président Khadafi au Sénégal, à l'occasion de rencontres avec le Président Hissène HABRE ensuite, en envoyant enfin à Tripoli une mission composée des Ministres des Affaires étrangères du Congo et du Sénégal rencontrer Monsieur Goukouni WEDEI. A aucun moment, ce dernier n'a mis une quelconque condition à sa rencontre au Congo avec le Président Hissène HABRE. Les justifications qu'il donne à présent sont des justifications à posteriori et ne sont pas valables. De deux choses l'une : ou bien Monsieur Goukouni WEDEI n'a pas voulu venir ou bien il n'a pas pu venir. En ce cas, qui détient la solution ? L'OUA continuera cependant ses efforts pour aboutir à la paix au Tchad.

7 - La session des Nations Unies sur la situation économique critique de l'Afrique

On sait que le Président de la République, Président en exercice de l'OUA, avait, dès le début de son mandat, défendu avec obstination la convocation de deux sessions des Nations Unies, l'une sur la situation économique critique de l'Afrique et l'autre sur la dette extérieure de l'Afrique. Vos commissaires ont invité le Ministre à leur en rendre compte.

La session spéciale des Nations Unies sur la situation économique critique de l'Afrique.

Le document sur la position africaine qui avait été préparé à Addis-Abéba par le comité directeur, avec l'appui technique des secrétariats de l'OUA et de la CEA, avait inclus tous les Etats membres de l'OUA et même le Maroc. Puis il a été soumis au comité ministériel de la CEA, organisme des Nations Unies où le Maroc est représenté, mais non la RASD. Le Maroc a mis en cause le document au motif que la RASD ne devait pas y figurer. N'ayant pas été suivi, il s'est retiré

.../...

en demandant que le document ne porte aucune mention relative au Maroc. Si le comité ministériel de la CEA a été sollicité, c'était pour donner une ouverture diplomatique au Maroc. On aurait pu réunir ensemble le conseil des Ministres de l'OUA et la session ministérielle de la CEA. Cette méthode eût été plus expéditive, sinon plus efficace. On a préféré convoquer deux réunions successives : d'abord le comité ministériel de la CEA, puis le conseil des Ministres de l'OUA qui a donné acte au Maroc de sa volonté souveraine de ne pas figurer dans le document. A New York, le Maroc a mis en cause le document africain, mitif pris qu'il n'y figurait pas. Voici pour la première difficulté.

La deuxième difficulté résulte du comportement du président du comité préparatoire de la session spéciale des Nations Unies vis-à-vis du président du comité directeur de l'OUA. Ayant laissé se développer le débat, le président du comité directeur, qui n'est autre que le Ministre des Affaires étrangères du Sénégal, a demandé la parole. Elle lui a été accordée pour..... trois minutes !!! Monsieur Ibrahima FALL refusa de parler dans ces conditions, et la séance fut levée. L'incident s'arrêta là, car le président du comité préparatoire présenta des excuses personnelles, et à la réunion suivante du comité, des excuses publiques.

La troisième difficulté a été soulevée à propos du statut du document sur la position africaine. Est-il un document officiel des Nations Unies ? Un document de travail ? Un document sans statut ? Quels enjeux se cachaient derrière ce débat juridico-diplomatique ? En répondant positivement à la première question, on reconnaissait la RASD. En répondant de même à la troisième, on donnait satisfaction au Maroc. Or, dans le contexte du moment, ce problème n'était qu'accessoire. L'important était que la session spéciale se tînt et que l'Afrique puisse s'y présenter avec un document comme base de travail. Finalement donc, le Sénégal et plusieurs autres pays firent adopter la thèse du document de travail.

Qu'attend-on de cette conférence ? Essentiellement une volonté politique de la part des grandes puissances à prendre des directions qui les engagent dans la voie du redressement du continent. Un comité de suivi se chargera alors d'entrer dans les détails.

- Il ne faut pas confondre la session spéciale des Nations Unies sur la situation économique critique de l'Afrique et la session sur la dette. C'est une autre conférence qui soulève bien des réticences, surtout de la part des pays développés que le Président de l'OUA s'est fait pourtant une obligation de sensibiliser. Cette sensibilisation se fait lentement. A preuve, les participants à la session spéciale des Nations Unies sur la situation économique de l'Afrique ont accepté que dans les différentes rubriques en figure une relative à la dette en tant que difficulté pour le continent. Il reste que les pays développés insistent pour que, dans les modalités, la dette soit traitée cas par cas dans le cadre du FMI et de la BIRD.

8 - Les relations avec la Guinée Conakry

Le Ministre a fait le point des relations entre le Sénégal et la Guinée. Ce pays ami est en phase de restructuration interne, mais cela n'empêche pas que de nombreux contacts aient lieu. Le Ministre guinéen des Affaires étrangères est venu en visite officielle au Sénégal, et le comité paritaire a été réactivé. Une mission de la CNTS est allée en Guinée dans le cadre de l'unité syndicales africaine.

9 - Le droit au développement

Vos commissaires ont retenu cette idée très sénégalaise dont l'instigateur est le président Kéba MBAYE. Le Ministre a indiqué qu'elle sera examinée à la 41^e session des Nations Unies. En professeur, il a fait remarquer qu'il fallait distinguer le droit du développement qui est une discipline juridique du droit au développement qui fait partie de la troisième génération des Droits de l'Homme. Cette idée a fait son chemin, et la plupart des pays l'acceptent. La Commission des Droits de l'Homme, qui vient de se réunir à Genève, a consacré le rôle moteur joué par le Sénégal en ce domaine.

La nomination d'un commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme, les antagonismes Est-Ouest la bloquent. Mais aussi la crise financière de l'ONU.

10 - Les expulsés du Zaïre

Vos commissaires se sont vivement émus du sort fait aux Sénégalais expulsés du Zaïre.

Le Ministre a expliqué qu'un comité ad hoc doit se réunir pour examiner les dossiers d'indemnisation. Les Zaïrois exigent que ces dossiers soient accompagnés de justifications. Il leur a été demandé de renoncer à cette exigence et d'instruire les 377 dossiers qui ont été constitués. Le cas de Soulye GUISSÉ a été réglé et il a rejoint le Zaïre. Ses biens lui ont été restitués.

11 - Questions budgétaires

Vos commissaires ont attiré l'attention du Ministre et celle du Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances sur la situation alarmante dans laquelle se trouvent les bâtiments abritant les ambassades de Brasilia et de Djeddah. Il est absolument nécessaire de dégager des crédits importants pour les entretenir car ils font partie du patrimoine immobilier de l'Etat.

Les Ministres ont rassuré vos commissaires en leur révélant qu'une commission ad hoc se penchait sur cette question dont l'importance ne leur a pas échappé.

Vos commissaires en ont profité pour leur demander de donner une rallonge aux dix millions affectés aux crédits fête de l'Indépendance dans les ambassades. Le Ministre a promis de s'entendre au besoin avec son collègue des Affaires étrangères, mais n'a pas voulu ^{modifier} pour autant l'équilibre du budget.

X

X

X

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Finances et des Affaires économiques a adopté le projet de budget du Ministère des Affaires étrangères et vous demande d'en faire autant.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie Monsieur le Rapporteur général.

La discussion générale est ouverte sur les conclusions de la Commission.

Je demande à ceux qui veulent intervenir de se faire inscrire.

Je vous communique la liste des orateurs.

Sont inscrits, nos collègues :

Kabiné KABA DIAKITE

Boubacar SALL

Amadou Soulye SARR

Babacar NIANG

Mamadou WADE

Boubacar SECK

Ramatoulaye GUEYE SECK

Arame DIENE

Abdou Khaly SEYE

Babacar SALL

Demba SECK

Oumar NDIAYE

Oumar WELE

Thierno DIOP

Nous avons 13 orateurs inscrits.

Je vous propose de limiter de temps de parole à cinq minutes.

Il n'y a pas d'observations ?

Il en est ainsi décidé.

la parole est à notre collègue Kabiné KABA DIAKITE.

.../...

MONSIEUR KABINE KABA DIAKITE

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, notre diplomatie, inspirée par le président de la République et brillamment conduite par vous, confère au Sénégal une place de choix, un prestige et une crédibilité sans commune mesure avec sa taille et son poids économique. Cela est d'autant plus remarquable que nous n'avons ni pétrole, ni armes nucléaires. Ce rayonnement sur la scène internationale, nous le devons au génie de notre peuple et de son gouvernement. Notre politique étrangère est un modèle d'équilibre, de modération mais aussi de hardiesse, voire de combativité lorsque les intérêts supérieurs de l'Afrique mère sont menacés. Le Sénégal a fait preuve d'une fermeté de roc s'agissant des questions sur l'apartheid, la Namibie et les tensions en Afrique australe. Il soutient, sans réserve, les justes causes de la SWAPO, de l'ANC, lutte que mène l'OLP et dénonce les agressions criminelles de Prétoria contre les pays de la Ligne de Front, la situation économique critique de l'Afrique, etc. Notre diplomatie défend des principes qui veulent que l'Afrique s'efforce de payer sa dette tout en demandant que l'on tienne compte de ses contraintes. Elle déborde d'imagination, car elle est à l'origine de la convocation de deux sessions de l'ONU, l'une sur la situation économique critique de l'Afrique et l'autre sur la dette. Dans le même ordre d'idées, notre pays rejette toute assimilation hâtive entre la dette africaine et celle de l'Amérique Latine, deux continents aux capacités et réalités proches et différentes à la fois.

C'est dire, Monsieur le Ministre, que nous suivons avec attention la percée diplomatique du Sénégal et l'accroissement de son audience dans un monde où les perturbations sont légions. Nous sommes très fiers d'avoir un Ministre à la hauteur de cette diplomatie. Cependant, nous voudrions quand même poser la question de savoir s'il ne serait pas possible, pour le pèlerinage, d'organiser des vols charters, ceci dans le souci de pratiquer des prix abordables. Par ailleurs, le gouvernement ne pourrait-il pas négocier avec l'Arabie Saoudite la session de

.../...

deux terrains à Médine et à la Mecque, en vue de la construction de deux maisons de grande capacité d'accueil financées à partir des souscriptions volontaires et populaires ? Les pèlerins sénégalais économiseraient ainsi des frais de séjour qui sont exorbitants.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Boubacar SALL.

MONSIEUR BOUBACAR SALL

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Le 15 Avril 1986, en pleine nuit et par surprise comme à Pearl Harbour, des civils innocents, dont des enfants, ont été sauvagement bombardés dans un pays africain. Paradoxalement, c'est le premier auteur de ce terrorisme d'Etat qui abrite le siège de l'ONU et dispose d'un droit de veto au Conseil de Sécurité. Quelques heures après, tous les pays du monde condamnaient ce massacre exception faite de la Grande Bretagne, d'Israël, de l'Afrique du Sud et malheureusement du Sénégal. Plus grave encore, une page entière de notre quotidien national le "Soleil" a été ouverte au porte parole du gouvernement agresseur, assisté du directeur dudit journal. Ce qui étonne et gêne dans ces événements qui ont heurté la conscience des Sénégalais et surtout de l'Afrique, c'est que le Président du Sénégal, Chef de l'Exécutif, est en même temps Président en exercice de l'organisation continentale. Monsieur le Ministre, nous avons le droit de connaître les raisons, même officielles, de ce silence grave et de cette complicité de votre gouvernement avec le terrorisme d'Etat qui menace le monde en général et les pays faibles en particulier.

Je terminerai par un autre problème qui interpelle l'ensemble des responsables politiques : il s'agit de nos compatriotes expulsés du Zaïre. On est d'autant plus dérouté face à cette douloureuse affaire que votre gouvernement entretient avec ce pays les relations les plus étroites. Vous lui avez prêté main forte militairement au

prix de la vie de certains de nos enfants, dans des moments difficiles, vous avez envoyé un avion rempli de médicaments pour sauver les citoyens zairois. Si nous avons le droit au respect et à l'assistance réciproque avec ceux que vous nous présentez comme étant nos amis, qu'est-ce qui s'oppose à la réparation des dommages causés à nos compatriotes ?

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est à notre collègue Amadou Souleye SARR.

MONSIEUR AMADOU SOULEYE SARR

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Monsieur le Président, je conseillerai à mon ami et frère Boubacar SALL de bien se documenter avant de s'attaquer au Président de tous les Sénégalais, Président de l'OUA, qui a été le premier à condamner ce qui s'est passé en Libye.

S'agissant des expulsés du Zaïre, heureusement que nous n'avons pas rompu nos relations diplomatiques avec ce pays, car nous aurions connu des difficultés. Si le temps me le permettait, je vous aurais fait écouter un petit récit d'Elimane Malick dans lequel il explique pourquoi il avait accepté, à l'époque, de collaborer avec les autorités. Il y a seulement quelques jours, mon neveu Serigne DIOP disait que nous aurions pu éviter la balkanisation. Et le Prési-

dent du Groupe Parlementaire de répondre avec brio qu'elle nous a été imposée malgré nous. Notre collègue Boubacar SALL voudrait que l'on rejette le Zaïre, la Côte d'Ivoire, la Guinée et que l'on reste seul. Ce serait dommage.

Monsieur le Ministre, je voudrais vous rendre un hommage bien mérité. En effet, à l'heure où nous parlons, vos grandes qualités d'homme sérieux, correct, compétent, discret et efficace, ont convaincu tous vos pairs et vos compatriotes sénégalais. L'on ne saurait trouver meilleur chef de la diplomatie. C'est la raison pour laquelle le Président de la République, qui conçoit définit et dirige notre politique extérieure, vous renouvelle à chaque fois son estime et sa confiance. Nous profitons aussi de l'occasion pour redire au Président Abdou DIOUF qui a été élu à l'unanimité en juillet 1985, à Addis Abéba, Président en exercice de l'OUA, toute notre fierté et lui adressons nos félicitations. C'est au moment où l'OUA ulcérée, fragilisée, désespérée par des dissensions internes et externes, qu'Abdou DIOUF a été porté à la tête de notre organisation continentale afin de lui impulser un souffle nouveau. Et il est heureux, à l'heure du bilan, de constater les résultats positifs obtenus depuis lors. Par ailleurs, il n'est pas superfétatoire de souligner que les grandes vertus du Chef de l'Etat se sont confirmées lorsqu'accompagné de sa courageuse et discrète épouse et d'une forte délégation, il a parcouru, malgré les risques qu'il encourait, les pays de la Ligne de Front. C'est après ce voyage historique au royaume du sinistre Peter Botha que le Président Abdou DIOUF, relevant tous les défis, s'est engagé dans ce chemin périlleux. L'on ne pouvait que compter sur nous-mêmes et sur l'aide de Dieu. Son discours lors du 40^{ème} anniversaire des Nations Unies, la tenue d'une conférence internationale sur la dette africaine, la lutte pour l'autosuffisance alimentaire, la disparition de l'odieux système de l'apartheid, ce mal honteux de notre siècle, la réconciliation des frères ennemis sont à mettre à son actif.

En conclusion, je dirai, Monsieur le Ministre, qu'avec votre collaboration dont la sincérité envers le Chef de l'Etat n'a jamais fait l'ombre d'un doute, le Sénégal, par le biais de sa politique extérieure, arrivera, Inch Allah, à bon port, celui du bonheur et de la prospérité, facteurs déterminants de l'unité des coeurs et des esprits pour le bien-être de chaque Sénégalais. Qu'Allah, le Tout-Puissant nous assiste.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Babacar NIANG.

MONSIEUR BABACAR NIANG

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, je voudrais tout d'abord poser la question de savoir quel est aujourd'hui l'état de ratification de la Charte africaine des Droits de l'Homme ? C'est une question importante parce qu'elle concerne l'ensemble des peuples africains et que l'Afrique ne peut parler avec autorité que si elle respecte elle-même les principes dont elle revendique le respect par d'autres.

Je profite aussi de l'occasion pour déplorer les attaques que certaines grandes puissances ont déclenché contre le système des Nations, et en particulier contre notre compatriote Amadou Moctar MBOW, Directeur général de l'UNESCO. Je voudrais lui exprimer, en ces moments difficiles, toute la solidarité de ses concitoyens. Ce n'est point par ^{chauvinisme} / mais défendre Amadou Moctar MBOW, c'est défendre l'UNESCO.

.../...

Ceci dit, je voudrais, Monsieur le Ministre, évoquer le cas de nos compatriotes expulsés. Mon collègue Boubacar SALL a parlé de ceux du Zaïre. Je pense qu'il y a lieu, sur ce plan-là, de faire preuve de la plus grande fermeté, car il est inadmissible que les Sénégalais soient maltraités ailleurs, alors que chez nous, les étrangers sont bien traités. Il est vital de résoudre le problème des émigrés qui ont été victimes de vexations au Zaïre, sinon d'autres pays seront également tentés d'agir de la sorte.

Monsieur le Ministre, au moment où je quittais Paris, les troupes de police française avaient procédé à Marseille et à Toulouse, à des vérifications d'identité. C'est leur droit le plus absolu. Des Sénégalais ont été interpellés, et d'après les journaux français, l'on a trouvé 24 grammes de drogue, donc une quantité dérisoire. J'ai appris que parmi les personnes appréhendées et qui risquent l'expulsion, figurait quelqu'un qui fait office d'Imam pour les Sénégalais de Marseille. C'est la raison pour laquelle je m'étais permis de téléphoner à votre cabinet, il y a deux jours, afin de demander votre intervention. Il est évident que si nous avons quelque part une colonie composée en majorité de musulmans, il est indispensable qu'elle puisse avoir un Imam.

Monsieur le Ministre, je m'associe à ce que notre collègue Boubacar SALL a dit. Je suis gêné par l'attitude que notre gouvernement a adoptée lors de l'agression caractérisée et absolument injustifiable à laquelle se sont livrés les Etats-Unis à l'encontre d'un pays africain membre de l'Organisation de la Conférence Islamique et du Mouvement des non-Alignés.

Monsieur le Président, je concluerai par le problème de la Guinée.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mon cher Collègue, vous avez épuisé votre temps de parole.

La parole est à notre collègue Demba SECK.

MONSIEUR DEMBA SECK

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Je voudrais à mon tour me réjouir des propos très élogieux qui ont été tenus à l'endroit du Ministre des Affaires étrangères et qui nous ont conduits, en commission des Finances, à lui réserver l'accueil le plus favorable dans la mesure où tous les problèmes qui figurent dans le rapport ont été élucidés avec une bienveillante attention et souvent avec beaucoup de compétence.

Monsieur le Ministre, mon intervention portera essentiellement sur notre politique sur le plan Arabo-Africain. Connaissant les charges du Président de la République, il est quand même assez aisé et courtois de s'enquérir de nos relations avec le Monde arabe pour pouvoir être fixé et au besoin éclairer notre gouvernement sur la diplomatie que vous dirigez avec brio. Nous savons qu'au lendemain de la guerre du Quipour, en 1973, les Africains comme les Arabes s'étaient retrouvés pour tenir des conférences; la première a eu lieu à Rabat en 1974 et la deuxième à Dakar en 1976.

.../...

C'est en 1977, au Caire, que le Sommet Arabo-Africain a connu la plus grande affluence avec la participation d'un nombre important de Chefs d'Etat. L'Arabie Saoudite, à cette occasion, s'est singularisée en faisant un don d'un milliard de dollars. Il était prévu à l'issue de ce sommet, que les Chefs d'Etat initiateurs se rencontrent tous les trois ans. Mais il se trouve qu'il n'en est rien depuis. Qu'est-ce qui est à la base de la suspension de cette importante concertation, d'autant que nous sommes suffisamment intéressés de par nos partenaires qui évoluent et de par la coopération arabo-africaine qui est au beau fixe ? L'Arabie Saoudite et le Koweït, ne l'ignorons pas, fournissent à notre pays une aide précieuse.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Oumar Wélé.

MONSIEUR OUMAR WELE

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, je pense que tout a été dit et fort bien dit sur la qualité de la diplomatie sénégalaise.

A la page 104 du rapport, il est confirmé que notre compatriote Silèye GUISSÉ a rejoint le Zaïre et recouvré tous ses biens. Ce dernier membre de phrase devrait, à mon avis, être supprimé ou reformulé ainsi : "Ses biens sont en voie de lui être restitués".

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est à notre collègue Roubacar SECK.

MONSIEUR BOUBACAR SECK

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, c'est avec une réelle satisfaction que nous accueillons toujours votre démarche, vos prises de position chaque fois qu'au nom du Chef de l'Etat vous défendez la diplomatie sénégalaise et relevez tous les défis qui interpellent le Continent africain ou préoccupent la communauté internationale. Votre fonction, vous l'assumez avec loyauté et compétence. Je vous encourage à persévérer dans cette voie.

L'examen du budget de votre département appelle de ma part une recommandation et quatre questions.

La recommandation a trait au mal et à la honte du siècle :

l'apartheid. Dans cet ordre d'idées, nous saluons les initiatives et les actions du Chef de l'Etat, Président en exercice de l'OUA, qui a honoré l'ensemble de l'Afrique et provoqué l'admiration de tous les hommes épris de paix et de justice. Nous approuvons sa réaction spontanée à la suite des raids orchestrés par Peter BOTHA contre les pays de la Ligne de Front et apprécions, à la juste valeur, la demande qu'il a introduite pour la convocation du conseil de Sécurité. Devant les folies du sanguinaire BOTHA, les gouvernants africains doivent dépasser le stade des résolutions et s'acheminer vers la fourniture, à l'ANC et à la SWAPO, de moyens humains et matériels qui leur permettront de combattre à la fois les traîtres armés par l'Afrique du Sud et l'Afrique du Sud elle-même. Nous recommandons aussi la multiplication et le renforcement des sanctions économiques contre cet odieux système, ainsi que la sensibilisation des dirigeants américains et anglais sans l'aide desquels on n'aurait plus parlé du raciste Peter et de sa clique de fascistes.

J'en arrive aux questions.

Monsieur le Ministre, dans quelques jours se tiendra la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la situation économique critique de l'Afrique. Ne pensez-vous pas que l'arrêt de la course aux armements contribuerait également à résoudre les problèmes économiques africains. Je forme le vœu que cette session aboutisse à des mesures concrètes et efficaces.

En ce qui concerne nos compatriotes qui sont en Arabie Saoudite, ils rencontrent d'énormes difficultés, j'allais dire une incompréhension totale de la part de notre Ambassadeur pour le renouvellement de leurs cartes de séjour. Quand on sait l'ouverture et la disponibilité de nos frères Saoudiens à faciliter le séjour de nos concitoyens dont ils apprécient la conduite et l'ingéniosité, quand on évalue les conséquences que peut entraîner le retour de nos parents au pays, on conçoit très mal que le représentant de l'Etat en Arabie Saoudite veuille compliquer l'existence à nos mandants. Il va même jusqu'à dire à certains que s'il renouvelle leur carte de séjour, c'est pour ne plus avoir à répéter l'opération. J'ai lu à Djeddah une correspondance dans ce sens.

Monsieur le Ministre, que pensez-vous des initiatives de paix soviétiques?

Enfin, le droit international contemporain reflète-t-il, selon vous, les actuelles préoccupations de la communauté internationale .

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Ramatoulaye GUEYE Seck.

MADAME RAMATOULAYE GUEYE SECK

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, je voudrais vous féliciter, vous et vos collaborateurs, pour tout le travail que vous faites au niveau des Affaires étrangères. Permettez-moi, cependant, d'attirer votre attention sur notre patrimoine immobilier à l'étranger. Récemment, lors d'une mission au Brésil, nous avons eu l'occasion de visiter l'Ambassade du Sénégal à Brasilia. Elle est très belle, mais risque, si l'on n'y prend garde, de tomber en décrépitude. J'insiste, sur l'urgence de procéder à sa réfection, car nous avons appris, sur place, que Monsieur le Président de la République doit effectuer une visite officielle dans le pays dans le courant de l'année 1987.

S'agissant du Pèlerinage à la Mecque, je tiens à féliciter ici le Commissaire général au Pèlerinage et l'ensemble de son équipe, surtout médicale qui, comme chaque année, s'acquitte de sa tâche avec bonheur et contribue ainsi au succès de la Mission.

Monsieur le Ministre, l'année dernière, vous aviez bien voulu augmenter le nombre des femmes au sein de la Commission administrative. Je voudrais savoir quelles sont vos appréciations sur l'efficacité de leur action et de combien d'unités comptez-vous accroître ce nombre, parce que chaque année, il dépasse celui des hommes.

Monsieur le Ministre, des groupes assurent le trajet Dakar-Djeddah-Dakar par charter, pour des "Oumra" à des prix variant entre 250 et 275 000 francs. Le pèlerinage offrant aux transporteurs les mêmes avantages du nombre sinon plus, il nous paraît anormal que le coût du billet pour le pèlerinage, soit 30% plus cher. Pouvons-nous avoir des explications sur cette différence. Les tarifs précités sont convenables.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie ma chère Collègue.

La parole est à notre collègue Arame DIENE.

MADAME ARAME DIENE (INTERVENTION EN WOLOF TRADUITE EN FRANÇAIS)

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre je m'associe pleinement aux félicitations qui ont été adressées à vous et à vos collaborateurs par les collègues qui m'ont précédé. Votre sérieux et votre compétence ne sont plus à démontrer.

Ceci étant, je voudrais vous poser trois questions.

La première est relative à la décision prise et qui fait obligation à toute femme, désireuse d'effectuer le petit pèlerinage communément appelé "Oumra", d'être accompagnée de son mari. Je crois qu'il s'agit là d'une erreur. Les femmes, au Sénégal, se défendent sur tous les plans. Elles sont membres de plusieurs associations d'entraide, organisent des tontines en vue du pèlerinage à la Mecque. Elles disposent donc souvent de plus de moyens que les hommes pour se rendre aux Lieux Saints de l'Islam et rapporter quelque chose afin d'aider leur famille. Il faudrait revoir ce problème.

Monsieur le Ministre, nous nous félicitons de la réduction du prix du billet Dakar-Djeddah et retour, mais nous souhaiterions que les quotas, qui avaient été fixés quant aux poids, à savoir 30 kg à l'aller et 50 kg au retour, soient respectés. Car le fait de revenir sur les 50 kg pour n'en accorder que 40 gêne grandement les pèlerins.

Je terminerai par le prix du transport Djeddah-Médine et retour à la Mecque qui est assuré par des voitures. J'ai entendu dire hier à la radio -je ne sais pas si j'ai bien compris- qu'il s'élève à 80 000 ou 85 000 frs. C'est cher. L'ont aurait pu tout au moins aider ceux qui effectuent le pèlerinage pour la première fois, parce que les habitués des Lieux Saints peuvent toujours se débrouiller afin de se rendre à Médine et ensuite à la Mecque. N'oublions pas que le pécule est de 400 000 frs. Par conséquent, je vous demanderai, Monsieur le Ministre, de remédier à cette situation.

Je vous remercie.

(APPLAUDISSEMENTS DES DEPUTES P.S.)

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Babacar SALL.

MONSIEUR BABACAR SALL

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

La question que je voulais poser au Ministre des Affaires étrangères a été abordée par notre collègue Babcar NIANG. Je ne ferai donc qu'une observation.

Après l'intervention d'un de nos collègues qui ne nous surprend jamais de par sa prestation, nous ne pouvons que sourire, parce que quand la vache à lait est abattue, il est normal que les bénéficiaires crient. C'est pourquoi nous faisons preuve de compréhension vis-à-vis de notre collègue qui s'est mis à défendre une position qui, à notre sens, n'a pas sa raison d'être. Toutefois, nous l'invitions, lui et ses camarades, à plus de patriotisme, de mesure, car l'intérêt du Sénégal doit primer sur tout. Nous ne saurions donc accepter les leçons de morale que l'on tenterait de nous donner.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est à notre collègue Abdel Kader SABARA.

.../...

MONSIEUR ABDEL KADER SABARA

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, je m'associe pleinement aux félicitations qui vous ont été adressées par les collègues qui m'ont précédé. Mon intervention portera essentiellement sur un problème qui a été évoqué par ma collègue Adja Arame DIENE. Je lisais, il y a quelques jours dans "le Soleil", un article relatif aux conditions de participation au pèlerinage à la Mecque. J'ai constaté une augmentation du prix du transport et une réduction du poids de bagages accordé aux pèlerins qui est maintenant de 40 kg au lieu de 50. Je voudrais Monsieur le Ministre, des éclaircissements à ce sujet.

Pendant la période du pèlerinage, Air Afrique organise au moins trois vols commerciaux ; Madame Kamatoulaye SECK en a parlé tout à l'heure. Je ne comprends pas pourquoi le pèlerin qui effectue la "Oumra" paie moins cher que celui qui fait le grand pèlerinage. Pourtant, ils voyagent dans les mêmes conditions. L'on justifiera ce fait par la location des appareils, mais je trouve cette raison insuffisante. L'année dernière, j'avais soulevé la question du monopole, parce que je crois que cette situation découle de l'autre. En effet, au moment où Air France assurait le transport, Air Afrique pratiquait des prix beaucoup moins bas. Dès qu'elle a eu le monopole, elle a procédé à des hausses importantes.

Monsieur le Ministre, il y a lieu également de revoir le problème du transfert des bagages afin d'éviter qu'ils ne se perdent.

Je reviens sur une doléance qui est assez difficile à satisfaire. Il s'agit de la retenue à prévoir pour la fin du pèlerinage,

.../...

parce que les pèlerins peuvent, en cas de retard au niveau de leur transfert, rester deux jours à l'aéroport de Djeddah. Ne serait-il pas possible d'envisager une petite retenue de 150 à 200 rials pour permettre à ceux d'entre eux qui, à la fin du séjour, seraient complètement démunis, d'avoir un peu d'argent pour subvenir à leurs besoins ?

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est au dernier orateur inscrit, notre collègue Thierno DIOP.

MONSIEUR THIerno DIOP

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je serai bref. Je ne pense pas qu'il faille s'émouvoir outre mesure de ce qu'on a entendu tout à l'heure de l'autre côté, car comme dirait Lapalice, le rôle de l'opposition c'est de s'opposer. La visite d'éminents chefs d'Etat dans notre pays et notre prestation dans les enceintes internationales prouvent la qualité de la diplomatie sénégalaise. Je m'associe donc aux félicitations qui ont été adressées à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères.

Je voudrais, à la veille de l'ouverture de la session spéciale des Nations Unies sur la situation économique critique de l'Afrique, saluer la venue d'un élément nouveau et de taille. Objective-

.../...

ment, on doit rendre hommage au Premier Ministre de la République française, Monsieur Jacques CHIRAC, qui, ce matin je crois, a déclaré qu'il fallait annuler les dettes du Tiers Monde. C'est, à mon avis, la solution la plus juste, la plus efficace, la plus durable et qui plait dans le sens de nos intérêts.

Je vous remercie.

AGENCE FRANCE PRESSE



Il y a eu beaucoup de nouvelles de votre côté...
Je suis sûr que vous avez eu beaucoup de succès...
C'est très agréable de vous lire...
Je vous embrasse très affectueusement...
Bonne nuit.



MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Rapporteur général, vous avez la parole

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Je vous demanderai de modifier le troisième paragraphe de la page 98 comme suit : "Fallait-il ou non faire intégrer la Gambie dans l'UMOA ? Fallait-il y admettre la Confédération comme entité unique ?

Dans le quatrième paragraphe, j'ai fait une synthèse assez ramassée en disant : "Fallait-il choisir une formule d'intégration type CDEAO ?" J'ai reçu une note du Secrétaire d'Etat à l'Economie et aux Finances qui est beaucoup plus explicite. Je vous propose donc cette nouvelle rédaction : "Sur le plan économique : la Gambie et le Sénégal étant tous les deux membres de la CDEAO, les avantages économiques qu'ils pourraient s'accorder mutuellement dans la Confédération devraient être plus importants, tout au moins égaux à ceux existant dans la CDEAO ; c'est pour la partie sénégalaise la base des négociations".

.../...

En ce qui concerne l'observation de mon collègue Oumar WELE, le Ministre des Affaires étrangères, répondant à une question de Libasse SECK, a effectivement dit que certains biens ont été restitués à Soulye GUISSÉ.

Le Président Hamet DIOP me fait remarquer, à juste titre, qu'il faut préciser, à la page 104, que pour Djéddah, il s'agit de l'ancienne résidence, l'ambassade ayant été transférée à Ryad. Je voudrais qu'on ajoute ce petit membre de phrase.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie Monsieur le Rapporteur général.

La liste des orateurs est épuisée.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole pour répondre aux questions qui ont été posées.

MONSIEUR LE MINISTRE des Affaires Etrangères

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Honorables Députés,

Monsieur le Président, vous me permettez, avant d'entrer dans le vif du sujet, d'apporter quelques corrections purement formelles au rapport de Monsieur Christian Valantin,

A la page 97, au paragraphe intitulé le "Contentieux Sénégal-Guinéen", je propose qu'on mette, au deuxième alinéa : "Le Ministre a expliqué que le principe de constituer le tribunal arbitral étant accepté depuis trois ans, il restait à s'entendre sur les deux arbitres et sur le sur-arbitre ; ce qui a été fait. C'est un juriste latino-américain, à la réputation confirmée, qui a été désigné en qualité de sur-arbitre".

Je suggère également qu'à la fin de la page 97 et au début de la page 98 on remplace les notions de partie demanderesse et de partie défenderesse" par la Guinée-Bissau et le Sénégal".

A la page 101, je propose la rédaction suivante : "La convocation d'une session des Nations-Unies sur la situation économique critique de l'Afrique et d'une réunion sur la dette extérieure"; cette réunion devant avoir lieu dans un cadre extérieur aux Nations-Unies.

A la page 102, il est dit, au deuxième paragraphe "En répondant positivement à la première question on reconnaissait la RASD. En répondant de même à la troisième question on donnait satisfaction au Maroc". Je crois que nous pourrions passer des questions qui sont posées. - "Est-il un document officiel des Nations Unies ? - Un document de travail ? Un document sans statut ?" à la réponse qui se trouve quatre lignes avant la fin du paragraphe. Le fait de mentionner, dans un document, le nom d'un pays et de le faire circuler dans une organisation internationale, ou même d'admettre une entité ou un Etat dans une organisation internationale n'emporte pas, au plan juridique, une reconnaissance de cet Etat ou de cette entité, par chacun des Etats membres de l'organisation. Par exemple, la RASD qui est membre de l'Organisation de l'Unité Africaine, n'est pas reconnue par tous les Etats membres de cette organisation. De Israël est membre de l'Organisation des Nations-Unies mais n'est pas reconnu par beaucoup de pays arabes.

A la page 104, je vous demanderai de rédiger ainsi le deuxième alinéa : " Le Ministre a expliqué qu'un comité ad hoc doit se réunir pour examiner les dossiers d'indemnisation. Ce comité instruira les 877 dossiers", le reste sans changement.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Députés,

L'Honorable Député Kabiné Kaba DIAKITE est longuement intervenu sur le prestige du Sénégal à l'extérieur et la qualité de sa diplomatie. Je voudrais le remercier et lui donner l'assurance que sous la conduite du Chef de l'Etat, le ministère des Affaires étrangères s'efforcera de continuer à appliquer, de manière scrupuleuse et équilibrée, les principes fondamentaux de la diplomatie sénégalaise.

L'Honorable Député a évoqué deux réunions. Effectivement, une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations-Unies sur la situation économique critique de l'Afrique se tiendra à New York du 27 au 31 mai. Il est également prévu une conférence internationale sur l'endettement de l'Afrique qui, pour le moment, fait l'objet de concertation du reste relativement avancée même si les positions sont encore suffisamment écartées au point de ne pas laisser entrevoir immédiatement la tenue de cette réunion. Enfin, une conférence internationale sur les sanctions contre l'Afrique du Sud, demandée par le Président en exercice de l'OUA, aura lieu à Paris du 16 au 20 juin 1986. Le début de ces travaux coïncidera avec le 10^{ème} anniversaire des événements de SOWETO.

L'Honorable Député a posé la question de savoir si le pèlerinage ne pourrait pas se faire par vol charter. Ce problème a été soulevé aussi mais d'une façon indirecte, par les Honorables députés Madame Ramatoulaye SECK et Monsieur Abdel Kader SABARA. Le vol charter a la caractéristique, dans une direction déterminée, de se traduire par des dérogations en ce qui concerne le remplissage des aéronefs ; étant donné que la structure habituelle interne de l'avion est supprimée, il n'existe plus de première classe et de deuxième, ni de club. Il n'y a qu'une classe unique avec un nombre de siège plus important, des conditions de transports et d'alimentation beaucoup plus rudimentaires. De surcroît, le vol ne peut être organisé que si l'on est assuré d'un coefficient de remplissage susceptible de compenser la baisse du prix du transport. En d'autres termes au lieu qu'un

avion transporte par exemple 200 personnes en période normale et au prix normal, il sera aménagé du point de vue des sièges, de manière à pouvoir en transporter 300 ou 350. Il résulte de l'augmentation du nombre des passagers à transporter la possibilité de jouer sur les tarifs individuels pour arriver à une baisse du coût du transport. Et ceci est d'autant plus faisable qu'au niveau alimentaire le régime du vol charter est nettement moins intéressant que celui du vol normal.

Par ailleurs, le vol charter est organisé à des jours et à des heures précis avec une durée fixée à l'avance et qui ne peut être étendue ; lorsque le voyageur rate le vol retour, il est obligé d'acquitter un tarif ordinaire, c'est-à-dire qu'il paye la différence entre le prix retour qui lui est appliqué par le vol charter et le prix normal appliqué par la compagnie. Voilà pourquoi le vol charter est moins cher que le vol normal.

S'agissant du pèlerinage, il nous est difficile de l'organiser sous forme de vol charter pour plusieurs raisons. La première c'est que le vol charter est prévu en général pour quatre, sept ou quinze jours, il est rare que cela aille au-delà. Les contraintes du pèlerinage doivent amener les pouvoirs publics à éviter de raccourcir ou d'allonger la durée du séjour des pèlerins. L'année dernière, dans cet hémicycle, il m'a été donné de rappeler -et le Commissaire général au pèlerinage l'a fait longuement au cours des séances d'éducation religieuse qu'il a organisées à la radio et à la télévision- que les Sénégalais tiennent absolument à passer huit jours à Médine, ce qui n'est pas une obligation administrative ou religieuse, puisque les pèlerins de certains pays s'y rendent à la fin du pèlerinage pour quelques heures, ou un ou deux jours. Il faut donc que le gouvernement sénégalais prenne en considération cette volonté de ses pèlerins en allongeant la durée du pèlerinage d'autant de jours souhaités par ceux qui veulent rester à Médine.

La deuxième raison c'est que le vol charter est organisé d'une façon continue, ce qui permet au même avion reliant par exemple une capitale européenne à Dakar, d'arriver à Dakar plein de touristes le plus généralement, mais de repartir également plein, parce que

ceux qui avaient été transportés au Sénégal il y a une semaine ou deux, sont programmés pour repartir par le vol retour du deuxième charter. Il n'en est pas de même en ce qui concerne le pèlerinage : à l'aller, les avions partent remplis dans la direction Dakar-Djeddah et reviennent complètement vides dans la direction Djeddah-Dakar. A la fin du pèlerinage, ils partent remplis dans la direction Djeddah-Dakar et repartent vides dans direction Dakar-Djeddah pour continuer à effectuer les rotations. Si l'on fait une moyenne globale entre l'avion qui part vide dans la direction Dakar-Djeddah à la fin du pèlerinage et revient plein dans la direction Djeddah-Dakar, on peut, arithmétiquement le considérer comme à moitié rempli à l'aller comme au retour.

Plusieurs députés ont évoqué le fait que pendant la période de la oumra, certaines compagnies aériennes pratiquent des prix promotionnels. C'est vrai, mais je voudrais rappeler que pendant cette période, l'avion effectue un vol commercial avec de nombreux arrêts sur le trajet ; il a par conséquent la possibilité de partir plein et de revenir plein s'il y a suffisamment de passagers dans le sens inverse. Ce qui est impensable durant la période du pèlerinage, parce que tout le monde va à la Mecque en même temps et dans la même direction, ^{et} quitte dans des directions différentes, mais simultanément.

L'Honorable Député Kabiné Kaba DIAKITE nous a suggéré de négocier la cession de deux terrains, l'un à Médine, l'autre à la Mecque, pour construire une maison des pèlerins sénégalais. Je ne sais pas si, ^{l'obtention} de tels terrains, à titre gracieux, est possible, étant donné le précédent que cela constituerait vu le prix au m² de terrains à Médine et à la Mecque, celui de la construction et enfin le fait que ces maisons ne seraient jamais aussi grandes que les immeubles que nous louons et qui sont destinés à abriter l'ensemble des pèlerins sénégalais, je me demande si le coût de ces maisons ne dépasserait pas largement celui qui est actuellement payé même si, une fois construite, la maison s'amortit progressivement. Par ailleurs, il se poserait des problèmes de gestion puisqu'elles ne seraient occupées, à Médine, que huit jours toute l'année et à la Mecque à peine quelques jours. Mais il s'agit là d'une réaction à chaud. La suggestion de l'Honorable Député Kabiné Kaba DIAKITE est fort intéressante, et le gouvernement en étudiera toutes les implications. Je me permettrai, le moment venu, de lui adresser une lettre afin de lui donner la réponse.

L'Honorable Député Boubacar SALL voudrait savoir pourquoi, s'agissant des bombardements américains contre la Lybie, le gouvernement a observé le silence et s'est montré complice du pays agresseur.

Je crois que la même question a été également évoquée par l'Honorable Député Maître Boubacar NIANG qui s'est dit gêné par l'attitude du Gouvernement sénégalais. Je voudrais indiquer qu'en matière de réaction, le Président Abdou DIOUF a dû, dès son accession à la présidence de l'Organisation de l'Unité Africaine, établir une doctrine très claire. Avant lui, on observait des réactions dispersées, parfois différentes et même contradictoires entre le Secrétaire général de l'OUA, le Président en exercice de l'OUA, le Groupe africain aux Nations-Unies et les diverses réunions internationales qui pouvaient se tenir au moment où un quelconque événement se produisait. Sa doctrine peut être schématisée de la manière suivante : chaque fois qu'il y a un événement, le Président de la République, en contact avec

le Secrétariat général de l'OUA, réagit d'une manière concertée et concordante avec ce dernier, sauf quand une réunion ou un évènement précis donne l'occasion d'une concertation. C'est le cas lorsque le conseil de sécurité est réuni. A ce moment, le Président en exercice du Groupe africain aux Nations-Unies est chargé d'être le porte-parole de l'Afrique. Lorsqu'il y a eu les agressions contre l'Angola, pour ne citer que cet exemple, c'est le Président du Groupe africain aux Nations-Unies qui a pris la parole au nom de l'ensemble du continent africain. Mais si la réunion du Conseil de Sécurité n'a pas lieu au moment où l'évènement se produit, et s'il n'y en pas une autre, le Président en exercice peut réagir, et il le fait. Il peut même, dans sa réaction, provoquer la réunion du Conseil de Sécurité en saisissant notre représentant permanent aux Nations-Unies, et donc le Groupe africain. C'est ainsi qu'il y a quelques jours, le Président en exercice de l'OUA a eu à condamner les raids Sud-africains au Zimbabwe en Zambie et au Botswana, et a immédiatement donné des instructions au Ministre des Affaires étrangères pour que notre représentant permanent à l'Organisation des Nations-Unies prenne contact avec le Président du groupe africain afin que les Etats africains demandent la réunion du Conseil de Sécurité. Lorsque par contre l'évènement se produit à un moment où un organe des Nations Unies, ou une réunion où l'Afrique est représentée se tient, le Président en exercice demande à son ministre des Affaires étrangères d'entrer en contact avec l'organe qui se réunit, et à ce moment-là, c'est le Président du Groupe africain aux Nations-Unies, présent à cette réunion - qu'elle se tiennne à New-York ou ailleurs - qui prend la parole au nom du Groupe africain. C'est exactement ce qui s'est passé quand la Libye a été bombardée. Le Bureau de coordination du Mouvement des Non-Alignés, qui se réunissait à New-Delhi, a été immédiatement convoqué en réunion extraordinaire, les bombardements ont été purement et simplement condamnés. A cette réunion, l'Ouganda, qui assurait la présidence en exercice du Groupe africain aux Nations-Unies, a été naturellement désigné pour parler au nom de l'ensemble des Africains. pour la petite histoire, j'ajouterai que deux pays africains ont cru devoir prendre la parole à la suite de l'intervention du délégué Ougandais. Ce que

.../...

tous les autres ministres africains présents ont condamné comme étant un acte d'indiscipline. L'on notera que le Sénégal a fait partie du groupe restreint désigné par le Bureau de coordination des Non-Ali-gnés pour se rendre à Tripoli et New-York. Je crois donc qu'en la cir-constance, la diplomatie sénégalaise est restée sur ses principes. Peut-être que le tort du Ministre des Affaires étrangères c'est de n'avoir pas expliqué à l'opinion publique ce mécanisme qui, à priori, semble complexe.

L'Honorable Député Boubacar SALL s'est interrogé sur les raisons qui s'opposent à la réparation des dommages subis par nos compatriotes expulsés du Zaïre. Plusieurs étapes sont à distinguer. Il faut d'abord attendre qu'il y ait un préjudice pour pouvoir enclencher une action de revendication. Il y a ensuite le cadre de la revendication. Le Sénégal et le Zaïre entretiennent effectivement une coopération bilatérale très fructueuse et très ancienne qui s'est traduite par deux voyages du Président de la République à Kinshasa en 1985, un voyage du Président Mobutu Sessé Séko à Dakar, la visite du Ministre Zaïrois des Affaires étrangères au Sénégal, la tenue de la grande commission mixte de coopération entre les deux pays, la jumelage de Dakar et de Kinshasa, la conclusion d'un accord de coopération entre l'AZAP et l'APS, l'envoi de messagers spéciaux et de nombreux actes de solidarité du Sénégal en direction du Zaïre, notamment pendant les différentes guerres du Shaba, ou du Zaïre en direction du Sénégal. Seulement, comme le dit l'adage wolof : " La langue et les dents cohabitent, mais cela ne les empêche pas de se quereller". Donc, cette coopération toute fraternelle entre le Zaïre et le Sénégal n'exclut pas, de temps en temps, des frictions. Tel fut le cas lorsque nos compatriotes ont été expulsés de ce pays. Face à cette situation, le gouvernement a, je crois, agi en responsable, en demandant, dans le cadre de la grande commission mixte de coopération, que le Zaïre accepte d'abord le principe de les indemniser et que cela intervienne lors des réunions du comité ad hoc. Par ailleurs, il a été entendu que le Sénégal devrait présenter un dossier. Et si aujourd'hui on est en mesure d'annoncer qu'il y en a plus de 800, c'est parce qu'il s'est attelé à la tâche grâce à une coordination entre la Présidence, le ministère des Affaires étrangères, le ministère des Emigrés et d'autres ministères concernés. Parallèlement, il a été permis au Sénégalais qui le voulaient, de retourner au Zaïre et à l'un d'eux, dont les dommages étaient supérieurs au milliard de frs CFA, de pouvoir rejoindre ce pays, de s'y réinstaller, d'y mener à nouveau ses activités et de récupérer une partie de ses biens. Enfin, il a été retenu que le comité ad hoc se réunirait encore cette année puisque le Sénégal a fini de constituer les dossiers. Par conséquent, ce qui s'opposait à la réparation des dommages, c'était toute cette procédure d'autant plus complexe que chaque état étant souverain, aucun autre ne peut exercer de pression sur lui.

L'Honorable Député Amadou Soulèye SARR est intervenu longuement pour rendre hommage à la diplomatie sénégalaise. Ce sont des encouragements à continuer de travailler dans la même direction et je l'en remercie. Il a également mis l'accent sur l'action multiforme et pluridirectionnelle du Président de la République, en sa qualité de Président en exercice de l'OUA, pour la libération, l'unité et le développement du continent africain. En effet, son action a été saluée non seulement par les Africains, mais aussi par la communauté internationale, comme une action d'une envergure exceptionnelle. Et sans préjuger de ce que l'Afrique

dira au sommet d'Addis-Abéba, je crois qu'en tant que Sénégalais, nous pouvons en être fiers, car cela rejaille sur l'ensemble des fils du Sénégal, quelle que soit leur appartenance politique ou idéologique.

L'honorable Député Babacar NIANG a posé la question de savoir quel était l'état de ratification de la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Elle a été signée en 1981 et entrera en vigueur le jour où elle aura été ratifiée par 26 Etats, c'est-à-dire la majorité absolue des Etats-membres de l'Organisation, sous réserve d'un délai minimum de deux mois, après la 26ème ratification. Depuis son élection à la présidence de l'OUA, le Président Abdou DIOUF s'est efforcé de déployer une action intense qui est restée peut-être inconnue de l'opinion publique pour convaincre ses pairs de ratifier cette Charte. Je ne suis pas autorisé à insister sur les modalités de cette action ; je dirai simplement qu'elle est épistolaire, téléphonique, verbale et, à l'heure actuelle, il est heureux de constater que la Charte a été ratifiée au total par 22 Etats. Ce qui signifie qu'il est fort probable qu'avant la fin du mandat du Président de la République à la tête de l'OUA, elle puisse réunir le nombre des ratifications nécessaires à son entrée en vigueur. Cette action honore le Sénégal parce que c'est ici, à Dakar, qu'un comité d'experts non gouvernementaux a été réuni afin de jeter les premières bases de cette Charte africaine des Droits de l'Homme sous la direction du Premier Président Kéba Mbaye, parce que le Sénégal a fait partie des premiers Etats à l'avoir ratifiée, parce qu'il est un pays de droits de l'Homme et parce que cette Charte constitue un facteur très important du développement international en général et du développement des droits de l'homme en particulier. L'on pourrait même ajouter qu'elle puise ses dispositions dans le patrimoine culturel africain et consacre, entre autres, - ce qui n'existait pas ailleurs - la dualité droits et devoirs et met l'accent sur les collectivités, l'obligation de respect de nourriture et d'assistance des enfants envers les parents et surtout l'existence d'une commission africaine des Droits de l'Homme qui peut être saisie non seulement par des états, mais aussi par des individus qui se considéreraient comme victimes d'une violation des Droits de l'Homme. Et par rapport à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948, à la Convention européenne des Droits de l'Homme ou à la Convention latino-américaine des Droits de l'Homme, la Charte africaine des Droits de l'Homme est en avance du point de vue normatif et institutionnel. C'est donc tout à l'honneur du Sénégal d'être à l'avant-garde du combat pour les droits de l'homme.

S'agissant des attaques des grandes puissances contre le système des Nations unies, l'Unesco en particulier et notamment son Directeur général, l'Honorable Député Babacar NIANG a entièrement raison. Nous assistons à une crise

qui n'est pas limitée à l'Unesco, mais s'étend et embrasse l'ensemble des organisations multilatérales. Rappelez-vous, il y a quelques années, c'était l'OIT - l'Organisation Internationale du Travail. Depuis deux ou trois ans, c'est l'UNESCO. Aujourd'hui, c'est l'ONU elle-même, puisqu'un pays a décidé, unilatéralement, de diminuer sa contribution au budget de fonctionnement de l'Organisation des Nations-Unies. Celle-ci est plongée dans une crise financière qui résulte à la fois de cette décision mais aussi de la mauvaise volonté des états en ce qui concerne le paiement de leur contribution. Sur ce plan, on peut se réjouir de ce que le Sénégal s'efforce, au niveau de toutes les organisations internationales, d'être à jour de ses cotisations. Souvent, mes collègues me demandent comment le Sénégal, qui est un pays sahélien frappé par la sécheresse et la désertification, arrive-t-il à s'acquitter de ses contributions. La réponse est bien simple : c'est parce que nous sommes pauvres que nous ne pouvons pas cumuler des arriérés ; nous nous organisons pour essayer de les payer chaque année. Mais la crise est extrêmement grave car derrière elle se profile une sorte de défi contre le Tiers-Monde. Tant que le système multilatéral hérité de la deuxième Guerre Mondiale était favorable aux grandes puissances qui pouvaient exercer une influence directe par droit de veto, par vote pondéré ou indirect sur certains Etats qui étaient leur clientèle, le multilatéralisme était en pleine expansion et s'est développé. Avec l'irruption, sur la scène internationale, d'un nombre très important de pays qui étaient des colonies et qui sont devenus des états, la majorité a changé de camp et aujourd'hui, dans la plupart des organisations multilatérales, il est possible, au Groupe des 77, sur le plan économique, aux pays Non-Alignés, sur le plan politique, d'imposer pour ainsi dire leur volonté, parce que réunissant le nombre de voix nécessaires, même si parfois le vote est de 2/3 pour obtenir que l'organisation internationale prenne ses décisions en tenant compte de la volonté des pays du Tiers-Monde.

Voilà pourquoi les grandes puissances ont d'abord cherché à transposer, en dehors de ces organisations internationales, les problèmes qui leur paraissent les plus cruciaux afin de dessaisir ces dernières, qu'elles font aussi tout pour bloquer leur fonctionnement lorsqu'elles ne s'en sortent pas, et précipiter leur crise financière et politique. C'est la raison pour laquelle en se fondant sur les principes à la fois de l'universalisme des organisations internationales et de la démocratisation des institutions internationales, le Sénégal avec d'autres pays, mène un combat en vue de sauvegarder le multilatéralisme et l'UNESCO. Naturellement, on a vite fait de dire que c'est parce que c'est

notre compatriote Amadou Mactar Mbow qui est à la tête de cette organisation. Il s'agit, comme je l'ai indiqué plus haut, de principes qui étaient valables pour l' O I T où le Sénégal n'avait aucun rôle dirigeant et les Nations Unies où il n'occupe pas non plus la place de leader. Et le Directeur général de l'UNESCO le comprend, je crois, très bien. Cette question me donne donc l'occasion de préciser les bases principales et les modalités pratiques d'action du gouvernement en direction de cette crise du multilatéralisme. Si l'on n'y prend garde, ce sera peut-être une autre institution du système multilatéral qui va être mis en cause demain. Et à cet égard, les thèses qui se développent dans certaines puissances sont particulièrement inquiétantes. Dans un état, on a constaté l'existence d'une fondation dont l'objectif est d'amener la grande puissance à sortir du système des Nations-Unies.

En ce qui concerne les émigrés sénégalais, l'Honorable Député Babacar NIANG a demandé que l'on fasse preuve de rigueur et de vigueur, car il est anormal que la situation persiste, et à l'appui de cette affirmation, il a déploré les effets des opérations de police à Marseille qui auraient conduit à l'arrestation d'une personnalité religieuse, ressortissante du Sénégal. Dès que nous avons été informés de ces rafles, nous avons saisi, par le biais de notre Consul général à Paris et de notre Consul Honoraire à Marseille, les autorités françaises. Il faut cependant distinguer, parmi les ressortissants sénégalais, ceux qui sont en faute et ceux qui ne le sont pas, parce qu'il est évident -je suis sûr que c'est l'avis de l'Honorable Député Babacar NIANG- qu'il est inconcevable que le Sénégal s'engage à défendre un de ses ressortissants qui serait pris avec du haschisch ou un autre stupéfiant, même si c'est 24 grammes, car à ce niveau le poids, si inestimable soit-il, est très important en raison des effets ravageurs de la drogue.

La deuxième catégorie, ce sont les personnes qui ont été arrêtées à la suite de bavures policières qui peuvent être le fait d'une volonté pernicieuse nourrie aux sources du racisme. Et dans ce cas, le Gouvernement sénégalais s'évertue à prendre la défense de ses ressortissants.

L'Honorable Député Demba SECK a demandé pourquoi le sommet Afro-Arabe ne s'est-il pas réuni et à quand ce sommet. Il a rappelé, avec pertinence, que le premier s'est tenu au Caire en 1977, précédé un an avant de la conférence ministériel afro-arabe qui a eu lieu à Dakar. Effectivement, il avait été retenu que le sommet se réunirait périodiquement à partir de cette date. Mais la première raison de l'impasse réside dans les conséquences des conflits du Moyen-Orient, Rappelez-vous les accords de Camp David, la décision de la Ligue Arabe de se passer, pour ainsi dire, de la participation de l'Egypte. Or, ce dernier, occupe une place prépondérante et au sein de la Ligue Arabe et dans la coopération afro-arabe. Il y a eu donc des difficultés aggravées par la guerre irano-irakienne qui a détourné vers le Golf l'attention de la plupart des observateurs et des pays membres

de cette conférence. A cela est venu s'ajouter toute la crise économique internationale et ses conséquences. Cependant, dès son accession à la Présidence de l'OUA, le Président Abdou DIOUF a déploré une intense activité afin de relancer la coopération arabo-africaine à laquelle il tient beaucoup. C'est ainsi, sans qu'il soit nécessaire de dresser ici un bilan, qu'il a demandé et obtenu la réunion à Damas, du Comité des 24 réunissant 12 Etats africains et 12 Etats arabes et qu'il a été décidé que le Sénégal, le Bahrein, la Libye, qui s'est présentée pour accueillir le futur sommet, le Secrétariat de la Ligue Arabe et le Secrétariat de l'OUA constitueraient un groupe restreint pour essayer de surmonter les dernières difficultés en vue de la tenue de la Conférence ministérielle afro-arabe à Tripoli et de la conférence au sommet afro-arabe en 1987. Enfin, il a été retenu que ces efforts devraient conduire à la tenue, à Tripoli, avant décembre 1986, de la deuxième réunion ministérielle afro-arabe, en attendant que le sommet de tienne en 1987, c'est-à-dire dix ans après le premier sommet.

L'Honorable Député Oumar WELE a fait une intervention d'accès sur un amendement mentionné à la page 104 du document. Je considère qu'elle s'adresse davantage à Monsieur le Rapporteur général, et je pense qu'il a pris bonne note de cette observation.

L'Honorable Député Boubacar SECK a recommandé que l'on dépasse le stade des résolutions en matière de lutte anti-Apartheid pour, d'une part, fournir à l'ANC, à la SWAPO et certainement au PAC les moyens financiers et matériels leur permettant d'intensifier la lutte et pour, d'autre part, arrêter des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud.

Sur le premier volet de sa question, je voudrais signaler que l'Organisation de l'Unité Africaine a créé, depuis 1963, un Comité de Coordination pour la libération de l'Afrique, plus connu sous le nom de Comité de Libération. Cet organe a fonctionné régulièrement et apporte un appui aux mouvements de libération. L'OUA le fait de plusieurs manières. Sur le plan diplomatique : par la condamnation des systèmes contre lesquels luttent les mouvements de libération nationale et par la réunion de majorités dans les organisations internationales pour condamner ce système. Sur le plan politique : en décriant partout les systèmes abjects que sont le colonialisme en ce qui concerne la Namibie, et l'Apartheid s'agissant de l'Afrique du Sud. Il y a également des moyens matériels puisqu'à travers le Comité de Libération, l'Organisation donne des fonds aux mouvements de libération. Cela a été le cas en Guinée-Bissau, en Angola et au Mozambique. Et je puis vous dire que cette année, à la suite de l'appel lancé par le Président en exercice de l'O.U.A. qui a écrit à ses pairs pour leur demander de s'acquitter de leur contribution au fonctionnement de l'O.U.A. et du Comité de Libération, la situation financière de ce dernier a été notablement améliorée, et il n'est pas impossible qu'en plus de ce qui a été décidé lors de la réunion du Comité de Libération à Lagos, il y a quelques mois, la prochaine réunion qui aura lieu à Arusha à la veille du Sommet de l'O.U.A. se traduise par un accroissement sensible de l'aide financière apportée à ces mouvements de libération. Il existe aussi une aide logistique. C'est pourquoi des pays africains abritent des bases de repli, et d'instruction et d'entraînement destinées aux nationalistes; ils sont initiés au

.../...

manement des armes, à toutes les techniques de la guerre y compris de la guérilla. Donc l'action de l'O.U.A. est multiforme et ne se traduit pas seulement par des résolutions; elle a dépassé ce stade depuis longtemps. Seulement, il est bon qu'on continue à en adopter, parce que l'expérience nous prouve que pour atteindre un objectif, il faut utiliser plusieurs moyens sur le plan international.

S'agissant des sanctions économiques, je serais très bref. Comme vous le savez, le Président en exercice de l'O.U.A. a demandé la tenue, à Paris, du 16 au 20 juin 1986, d'une conférence internationale sur les sanctions contre l'Afrique du Sud raciste. Il a également milité en faveur de la prise de sanctions économiques globales et obligatoires aux termes du chapitre 7 de la Charte. Il est heureux de constater que certains Etats ont déjà répondu de façon partielle à cet appel en rappelant leur ambassadeur, parfois leur conseiller militaire, en interdisant des ventes d'armes et en prenant des mesures économiques contre l'Afrique du Sud. Mais l'O.U.A. et son Président considèrent que c'est insuffisant : il faut prendre des sanctions économiques obligatoires. L'entreprise n'est pas aisée parce que derrière des positions politiques apparemment inodores et sans saveur, se cachent des intérêts matériels et financiers très importants des pays développés qui s'opposent à la prise de sanctions économiques en avançant le motif que cela porterait atteinte aux noirs d'Afrique du Sud ou aux pays voisins de l'Afrique du Sud.

En ce qui concerne l'arrêt de la course aux armements, il contribuerait assez rudement à résoudre les problèmes économiques avec lesquels l'Afrique se trouve confrontée. Et c'est bien pourquoi depuis la première session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement qui s'est tenue à New York en 1978, le Sénégal a proposé une liaison étroite entre le processus du désarmement et l'augmentation de l'aide au développement

.../...

grâce aux sommes qui seraient ainsi économisées. De même l'Afrique, lors du premier anniversaire de l'OUA en 1964 a demandé que notre continent soit une zone non nucléarisée. Et si cette demande n'a pu être concrétisée, c'est parce que l'Afrique du Sud, au mépris de toute politique rationnelle, s'est engagée dans la course aux armements nucléaires et détient aujourd'hui non seulement les secrets mais les possibilités réelles de les utiliser. Enfin, le Sénégal est représenté dans le comité préparatoire de la conférence internationale sur le désarmement qui devait se tenir à Paris cette année mais a été reportée pour des raisons tenant à l'état actuel de sa préparation.

L'Honorable Député Boubacar SECK a posé une question relative à nos compatriotes sénégalais en Arabie Saoudite. Il a souligné l'ouverture et la disponibilité des Saoudiens, et déplore l'incompréhension et peut-être la mauvaise volonté de l'Ambassadeur du Sénégal qui cherche à compliquer la vie à nos ressortissants. Je suis au regret de ne pas partager son avis. L'Arabie Saoudite, à l'image de beaucoup de pays arabes, a largement fait appel à la main-d'oeuvre étrangère, et on y trouve des Sénégalais. La réglementation saoudienne veut que le postulant à un emploi conclut un contrat avec son futur employeur à partir de son pays d'origine. Une fois le contrat conclu, il obtient de l'Ambassade d'Arabie Saoudite dans son pays un visa lui permettant d'entrer en Arabie Saoudite pour travailler. A son arrivée, son futur employeur écrit aux autorités saoudiennes en vue d'obtenir une autorisation de séjour qui est accordée pour une durée de deux ans ; elle est renouvelable à la demande de l'employeur. Lorsqu'à la fin ou avant le terme de ces deux ans le contrat cesse de s'appliquer, l'employeur saoudien est obligé de rapatrier le travailleur en lui fournissant gratuitement un billet pour sa prise en charge. Cette procédure est purement de souveraineté et ne devrait, en aucune manière, impliquer le Sénégal à travers ses représentations diplomatiques. Pourquoi alors l'Ambassade a-t-elle été impliquée ? C'est parce que bon nombre de Sénégalais ont réussi à contourner la réglementation pour entrer en Arabie Saoudite. Certains ont obtenu du travail de façon stable, d'autres de manière périodique ou pas du tout. Par ailleurs, en application de l'article premier, alinéa 9-h de la Convention de Vienne de 1961 sur les Relations diplomatiques entre les Etats, il est possible, au personnel diplomatique de toute ambassade, de pouvoir s'attacher les services d'un nombre limité - quatre au maximum - de domestiques venant de son pays. Cette possibilité combinée avec cette façon de contourner la réglementation a permis à des Sénégalais de se retrouver en grand nombre en Arabie Saoudite et de demander à être considérés comme des domestiques de certains agents diplomatiques de l'Ambassade. Evidemment, lorsque le personnel diplomatique a été muté, ces Sénégalais ont refusé de les suivre. Ils sont donc restés sans emploi et ont voulu obtenir de l'Ambassade qu'elle demande le renouvellement de leur carte de séjour.

Deuxième élément - je n'ai rien à vous cacher - cette procédure a donné lieu à des abus et l'on a pu constater que certains monnaient l'assistance qu'ils apportaient à nos compatriotes. Le gouvernement a sévi contre ce personnel et les irréguliers dans la mesure où, comme je l'ai indiqué, l'Ambassade n'a pas à intervenir dans cette procédure.

Troisième élément, certains de nos compatriotes, arrivés

régulièrement en Arabie Saoudite, ont obtenu un contrat de travail et donc la carte de séjour. Ils ont gardé leur passeport contrairement à la réglementation, parce qu'il doit être entre les mains de l'employeur qui le remet à l'employé au moment où celui-ci son contrat terminé, retourne dans son pays. Or, nombreux sont nos compatriotes qui n'ont pas hésité à passer leur passeport, sur lequel figurent les références de la carte de séjour qui vaut carte consulaire, carte d'identité, à un sénégalais clandestin qui, lorsqu'on l'arrête dans les rues de Djeddah, de Médine ou d'ailleurs le sortait en disant : "Je suis ici en situation régulière, seulement j'ai oublié ma carte de travail". Pensez-vous qu'il soit normal que le gouvernement sénégalais s'associe à de telles pratiques ? Je vous remercie Monsieur le Député de secouer la tête dans le sens horizontale.

Voilà exactement ce qui s'est passé. Je n'en dirai pas plus. Notre pays, fidèle à l'obligation d'assistance qu'il a vis-à-vis de tout ressortissant sénégalais qui est à l'étranger, s'efforce d'aider nos compatriotes. Et à cet égard, sous les directives du Président de la République, l'Ambassadeur du Sénégal en Arabie Saoudite a déployé des efforts pour essayer d'obtenir qu'ils soient employés par des entreprises saoudiennes et voient leur situation régularisée conformément à la réglementation saoudienne. Naturellement, certains d'entre eux estiment qu'on leur complique la vie et qu'il aurait été plus simple que l'Ambassade du Sénégal dise que les 200 Sénégalais ou plus, qui se trouvent dans cette situation, sont tous qui un ouvrier, qui un planton employé à l'Ambassade du Sénégal. Vous imaginez l'Ambassade du Sénégal avec 14 plantons, 20 cuisiniers, 30 boys etc. ! Je crois que ce n'est pas normal. Le Sénégal entend que ses ressortissants à l'extérieur respectent la réglementation du pays dans lequel ils vivent, parce qu'il ne permettrait pas à un étranger vivant sur le sol sénégalais d'enfreindre les lois et règlements. C'est le principe très simple de la réciprocité.

L'Honorable Député voudrait savoir ce que le gouvernement pense des initiatives soviétiques en matière de désarmement. Je considère que dans l'action que le Sénégal mène en faveur du désarmement en général, de la non-nucléarisation de l'Afrique, les propositions soviétiques, qu'il s'agisse du moratoire Gorbatchev, des mesures relatives aux armements stratégiques intercontinentaux et à la zone grise constituée par l'Europe pour un désarmement équilibré, qu'il s'agisse de l'acceptation du contrôle du fonctionnement des instances et des accords militaires, sont particulièrement intéressantes et vont dans le sens du désarmement. Et le gouvernement sénégalais se réjouit de ce que les deux grandes puissances aient entamé à Genève, depuis l'année dernière, des négociations certes difficiles, mais auxquelles est attaché le sort de l'humanité, pour un désarmement progressif et équilibré. Nous souhaitons vivement que malgré les événements naturels

qui caractérisent la compétition entre deux grandes puissances, qu'il soit possible d'avancer sur ce terrain.

La dernière question posée par l'Honorable Député Boubacar SECK s'adresse davantage au juriste qu'au ministre.: le droit international reflète-t-il les préoccupations des pays du Tiers-Monde ? Avec votre permission, Monsieur le Député, nous pourrions en parler à deux. Je dirai simplement que, dans le droit international, il faut à la fois distinguer le normatif et le structurel. Le normatif, c'est-à-dire tout ce qui a trait aux règles sur lesquelles se fonde le fonctionnement du droit international, les pays du Tiers-Monde ont beaucoup fait pour qu'elles soient en conformité avec leurs préoccupations. En ce qui concerne les structures, c'est-à-dire les institutions, j'ai parlé de la crise du multilatéralisme en répondant à l'Honorable Député Maître Babacar NIANG. Je crois que cela est également valable pour illustrer les efforts déployés par les pays du Tiers-Monde afin de faire trans paraître et prendre en considération leurs préoccupations dans les organisations internationales. C'est une question très technique.

L'Honorable Député Madame Ramatoulaye SECK a attiré l'attention du gouvernement sur la situation de l'immeuble qui abrite l'Ambassade du Sénégal à Brasilia. Il en est pleinement conscient. Un comité interministériel a déjà été réuni et nous faisons en sorte que les 120 000 dollars, c'est-à-dire à peu près les 45 millions nécessaires à la réfection de l'ambassade, puissent être disponibles. Et je puis vous assurer, Madame le Député, que cette réparation aura lieu que le Président aille ou non au Brésil, car c'est une obligation des autorités sénégalaises.

L'Honorable Député Madame Ramatoulaye SECK a demandé, s'agissant du pèlerinage à La Mecque, si le nombre de femmes allait augmenter au sein de la commission et dans quelles proportions. Leur apport au développement du Sénégal et au fonctionnement de la commission pèlerinage en particulier est d'une importance capitale. Non seulement parce qu'un grand nombre de pèlerins est de sexe féminin, mais aussi parce que leur dévouement est égal à celui des hommes. Il n'y a donc lieu à aucune discrimination. Si à un moment donné on peut constater un déséquilibre et le corriger, c'est autre chose que de vouloir périodiquement rectifier en faveur de l'un ou de l'autre sexe, parce qu'on arrive alors au déséquilibre inverse. Et c'est pourquoi, tout en appréciant, ô combien l'apport des femmes dans cette commission, je puis vous avouer que je ne me soucie pas vraiment et très franchement de savoir s'il faut en ajouter tous les ans deux ou trois. Maintenant, souvent on distingue la commission administrative et la commission médicale. En réalité, il n'y en a qu'une avec deux volets : administratif et médical.

En ce qui concerne les vols charter, je crois avoir répondu à cette question.

L'honorable Député Adja Arame DIENE a soulevé le problème de la Oumra, du prix du billet pour le pèlerinage à la Mecque et du coût du transport en . . . entre Djeddah et Médine, Médine et la Mecque.

Avant de répondre à ses trois questions, je voudrais la remercier de la bonne appréciation qu'elle a portée sur le travail que nous accomplissons au niveau du ministère des Affaires étrangères. Ses paroles sont un rappel et des encouragements à poursuivre dans cette voie.

S'agissant de la Oumra, une mesure a été prise interdisant aux femmes de l'effectuer si elles ne sont pas accompagnées de leur mari. Cette décision émane des autorités du pays -je ne le nommerai pas- où se déroule la Oumra. Chaque Etat étant souverain, a le droit de réglementer les activités qui se passent sur son territoire. Néanmoins, le Sénégal déploie des efforts dans le sens que vous souhaitez, Madame le Député, et nous espérons aboutir s'il plait à Dieu.

En ce qui concerne le prix du billet pour la Mecque, l'Honorable Député Adja Arame DIENE a raison, le poids des bagages accordé à chaque pèlerin a diminué, car il est passé de 50 kg à 40 kg cette année. Seul le Sénégal attribuait à ses pèlerins 50 kg, alors que partout ailleurs c'était 40 kg. Après la réunion des Etats-membres de la Compagnie Air Afrique, on a décidé d'harmoniser en accordant à tous les pays un maximum de 40 kg. Mais vous avez dû remarquer que jusqu'à concurrence des 10 kg supplémentaires, le tarif appliqué est de 5 rials, au-delà, il est de 8 rials. Il s'agit là d'une mesure prise en faveur du Sénégal, compte tenu du fait que ses pèlerins étaient habitués à avoir 50 kg.

S'agissant du prix du transport en voiture de Djeddah à Médine et de Médine à la Mecque, il n'a pas augmenté, parce qu'il est actuellement de 27 808 francs moins cher par rapport à l'an dernier où il était à 89 507 francs. L'on aurait souhaité que ce soit encore plus abordable. Le Commissaire général au pèlerinage s'est rendu en Arabie Saoudite pour s'occuper de l'hébergement et autres en vue du prochain pèlerinage. Nous espérons que toutes ces questions seront résolues.

L'Honorable Député Babacar SALL a posé une question sur l'UNESCO à laquelle j'ai déjà répondu. La seconde partie de son intervention était une réponse à un de ses collègues, qu'il me permette de ne pas m'y interférer.

L'Honorable Député Abdel Kader SABARA a abordé le problème de la réduction du poids des bagages des pèlerins et celui des vols commerciaux des charters. J'y ai répondu.

S'agissant du monopole, il est possible en effet que les compagnies augmentent les prix selon qu'elles ont ou non le marché du pèlerinage. Nous procédons, en coopération avec le ministère de l'Équipement, à un appel d'offres au niveau des compagnies existant à Dakar. Cette année, deux d'entre elles - AIR SENEGAL et SENEGAL AIR - ont souscrit, mais n'ont pas pu emporter le marché en raison des conditions proposées. Ceci constitue déjà, à mon avis, une innovation.

En ce qui concerne le retard apporté dans le transport des bagages lors du pèlerinage de 1985, nous avons insisté auprès de la compagnie AIR AFRIQUE pour que cette expérience ne se renouvelle plus jamais. Elle nous a donné l'assurance que tous les pèlerins voyageant avec 40 kilos voyageront avec leurs bagages.

L'Honorable Député Abdel Kader SABARA a suggéré l'institution d'une retenue à prévoir pour la fin du pèlerinage en cas de retard de l'avion. C'est une proposition judicieuse, mais le gouvernement craint qu'en l'instituant, ce serait reconnaître aux compagnies le droit d'être en retard, ou tout au moins les inciter à ne pas respecter leurs horaires. Nous avons insisté, l'année dernière, lorsqu'il y a eu un retard de 24 heures, pour que la compagnie prenne en charge, sur le plan de la nourriture, les pèlerins qui étaient retenus à Djeddah. Je crois qu'elle a respecté cette obligation. Nous le ferons également cette année.

Le Président Thierno DIOP a adressé des félicitations à la diplomatie sénégalaise. Je voudrais l'en remercier au nom du Chef de l'État qui l'impulse et la conduit, et au nom de ses collaborateurs qui sont chargés de son application quotidienne.

Le Président Thierno DIOP a évoqué la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la situation économique critique de l'Afrique et cité les propos qui ont été rapportés ce matin et qu'on a imputé au Premier Ministre français. Je crois que la transmission du message n'a pas été convenable, parce qu'à écouter Radio France Internationale et Radio-Sénégal, l'on se demande s'il

ne s'agit pas d'une méprise. La France a certainement dit qu'elle envisage de privilégier certaines formes d'aide aux pays du Tiers-Monde parmi lesquelles les dons et les subventions ; mais je n'ai pas encore connaissance d'une décision ou d'une volonté exprimée par le Gouvernement français d'annuler purement et simplement, ou de demander l'annulation des dettes du Tiers-Monde. Il est une catégorie de pays que l'on connaît sous la formule des Pays les Moins Avancés qui, de tout temps, a fait l'objet d'applications particulières en matière de dettes. C'est ainsi que la CNUCED d'abord, l'Assemblée générale des Nations Unies ensuite, ont adopté des résolutions demandant non seulement l'annulation des dettes contractées au service du développement, mais aussi en direction des pays Non-Alignés, l'annulation de la plupart des dettes. Conformément à ces résolutions et en application de leur volonté politique, plusieurs pays nordiques ont déjà décidé d'annuler des dettes contractées par des Pays les Moins Avancés. Récemment, la Tanzanie, le Lesotho, etc, ont bénéficié de cette mesure. Le mouvement est en train de faire boule de neige - si vous me passez l'expression - et il n'est pas impossible que d'autres grandes puissances et d'autres pays, y compris la France, puissent se rallier aujourd'hui à la thèse d'annulation des dettes des Pays les Moins Avancés. Mais ce n'est là que de la conjecture. S'il m'était donné de prendre plus ample connaissance de la teneur de la déclaration du Premier Ministre français, je ne manquerais pas de vous en faire partager la substance.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Députés, je me suis efforcé, peut-être trop longuement, à répondre aux questions qui m'ont été posées. Pourtant, j'ai conscience que des interrogations restent, que des obscurités mériteraient d'être éclaircies, et c'est pourquoi je me tiens à la disposition de l'ensemble des représentants du peuple pour apporter, à leur demande, tout complément d'informations.

(Applaudissements des Députés P.S.)

MONSIEUR LE PRESIDENT

----- Je vous remercie Monsieur le Ministre.

La discussion générale est close.

Nous passons à l'examen des chapitres.

Monsieur le Rapporteur général, vous avez la parole.

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN

CHAPITRE 311

- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES -

(Personnel)

Dotations 1985 - 1986.....	3 665 234 000
Services votés.....	4 319 566 000
	<hr/>
TOTAL DU CHAPITRE 311.....	4 319 566 000

contre 3 665 234 000 pour la
gestion en cours.

MONSIEUR LE PRESIDENT

----- Il n'y a pas d'observations sur le chapitre 311 ?

Je mets aux voix le chapitre 311.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN

CHAPITRE 312

- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES -

(Matériel)

Dotations 1985 - 1986.....	1 690 809 000
Services votés.....	1 702 809 000
	<hr/>
TOTAL DU CHAPITRE 312	1 702 809 000

contre 1 690 809 000 pour
la gestion en cours.

MONSIEUR LE PRESIDENT

----- Il n'y a pas d'observations sur le chapitre 312 ?

Je mets aux voix le chapitre 312.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN

CHAPITRE 313

- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES -

(entretien)

Dotations 1985 - 1986.....	942 160 000	
Services votés.....		942 160 000

TOTAL DU CHAPITRE 313 942 160 000

de même que pour la gestion en cours.

MONSIEUR LE PRESIDENT

----- Il n'y a pas d'observations sur le chapitre 313 ?

Je mets aux voix le chapitre 313.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN

CHAPITRE 314

- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES -

(Transfert)

Dotations 1985 - 1986.....	4 596 485 000	
Services votés.....		4 596 485 000

TOTAL DU CHAPITRE 314..... 4 596 485 000

de même que pour la gestion en cours.

MONSIEUR LE PRESIDENT

----- Il n'y a pas d'observations sur le chapitre 314 ?

Je mets aux voix le chapitre 314.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN

CHAPITRE 315 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES -

(Dépenses diverses)

Dotations 1985 - 1986..... 311 998 000

Services votés..... 311 998 000

TOTAL DU CHAPITRE 315..... 311 998 000

de même que pour la gestion en cours.

MONSIEUR LE PRESIDENT

----- Il n'y a pas d'observations sur le chapitre 315 ?

Je mets aux voix le chapitre 315.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.